

Comité d'entreprise NTN-SNR ROULEMENTS

Procès verbal de la séance plénière du 20 décembre 2018

Le Résumé du Secrétaire

Situation économique :

La fin d'année reste morose pour le marché auto. Les ventes Industrie sont supérieures au budget avec une belle progression pour l'Aéro.

Plan de Formation 2019 :

Le projet de Plan de Formation 2019, avec plus de 80 000 heures, soit 4,9 % de la masse salariale, a récolté un avis favorable de la part de l'ensemble des organisations syndicales.

Retour sur la commission de suivi de Prévoyance :

A partir du 1^{er} Janvier 2019, l'organisme UNIPREVOYANCE du groupe AXA remplacera MALAKOFF MEDERIK.

Retour sur la commission de suivi de la Mutuelle :

Les négociations réalisées avec le groupe AESIO ont permis de définir les nouveaux tarifs pour 2019.

Présentation de la nouvelle organisation du département R&D Industrie :

Monsieur Christof SCHMIDT a présenté aux élus l'organisation et les missions du département R&D Industrie.

Validation du procès-verbal de la séance plénière du 28 novembre 2018 :

Le responsable de la commission Sport intervient sur la remarque faite par la CFDT au sujet de l'absentéisme à cette commission. Après analyse des feuilles de présence, il s'avère que la majorité des absences provient de membres du syndicat CFDT. Il souligne que ce problème d'absentéisme existe également à la commission loisirs et Culture gérée par la CDFT.

La CFDT s'étonne de cette intervention, la remarque était factuelle, et pointait un problème de disponibilité sans recherche de polémique.

La CFDT rappelle également que le responsable adjoint de la commission sport était également intervenu lors du dernier CE, sur le problème de disponibilité de certains responsables de sections.

Le responsable de la commission sport précise que c'est le responsable syndical CFDT qui avait abordé l'absentéisme et veut par son intervention montrer que les absences principales ne viennent pas des responsables de sections mais des membres nommés par les syndicats.

Le responsable adjoint de la commission Sport tient à rappeler que son intervention était axée sur l'organisation générale de la commission et de la nécessité de la faire évoluer pour la pérennité de l'ASO.

La CGT intervient à son tour sur le problème récurrent des interventions citées aux comptes rendus et contestées. Il faut se poser la question du bien fondé de faire, comme dans beaucoup d'instances, un enregistrement qui ne servirait qu'en cas de litige et éviterait les débats sans fin. Cela pourrait également être utilisé dans les réunions avec la Direction, afin là aussi d'éviter les polémiques comme cela vient d'être le cas, et dont la CGT a été victime, dans les dernières réunions de négociation des différents accords.

Monsieur Johann LEMOINE demande à la CGT de préciser ses propos et d'argumenter sur ses reproches fait à la Direction ?

La CGT cite le nouveau document « flash social » où la Direction tient des propos mensongés concernant les jours de congé enfants malades, dans l'accord sur l'égalité professionnelle des Femmes et des Hommes. Et la prévoyance où les organisations syndicales ont été bafouées.

Les enregistrements permettraient de s'en tenir à la réalité et éviteraient les abus et dérives en tout genre.

Monsieur Johann LEMOINE précise que comme dans chaque négociation d'accord, des propositions ont été faites par la Direction, mais qu'à ce jour il n'y avait rien d'entériné, que les discussions ne sont pas terminées et que les propos affichés par une certaine organisation syndicale sont de sa seule responsabilité et qu'il était mal venu de transférer les responsabilités. Et dans ce contexte il serait souhaitable de conserver une relation de confiance entre les Syndicats et la Direction.

Quant à la prévoyance, la Direction s'est largement expliquée sur la démarche qui lui a été reprochée.

La CFDT regrette ses accusations personnelles qui ne font pas avancer les débats et tient à revenir sur un problème grave intervenu lors de la dernière commission Œuvres Sociales où le comportement d'un membre de cette commission a été tout à fait déplacé, irrespectueux et agressif. Ceci est inadmissible et demande que ces comportements cessent.

Le secrétaire du CE rappelle que par le passé, l'instance du comité d'entreprise a toujours été respectée par l'ensemble des élus et des représentants syndicaux et demande que le CE ne devienne pas le terrain des règlements de compte des syndicats.

Suite à ces différentes interventions, le procès-verbal de la séance plénière du 28 novembre 2018 est approuvé.

SITUATION ECONOMIQUE NTN SNR

Les ventes du mois de novembre 2018 s'élèvent à 75,2 M€ pour un budget à 78,8 M€. Le Chiffre d'Affaires réalisé, 597,5 M€, reste légèrement en deçà du budget (619 M€). Les difficultés persistent et la tendance sera la même jusqu'à fin décembre. Les ventes auto 1^{ère} monte progressent mais demeurent inférieures au budget. Le niveau des ventes Rechange Auto est également inférieur au budget.

Les ventes Industrie sont supérieures à 10% du budget (en raison des besoins clients) et en augmentation par rapport au réalisé N-1. On note une belle progression pour l'Aéronautique.

En conclusion l'activité auto reste faible, selon les constructeurs nous sommes à une fin de cycle, et l'année 2019 serait inférieure à l'année 2018.

Le prévisionnel de ventes FY2018 soit 735,61 M€ reste en deçà du budget, (749,65 M€).

La CFE-CGC revient sur l'incohérence des prévisions pour l'Aéro et rappelle que l'on mélange les choux et les carottes. Le chiffre d'affaires prévisionnel se rapproche plutôt de 725 M€ compte tenu que les données s'alignent sur un plan commercial et non sur un besoin commercial.

Madame Elizabeth BATTAREL comprend le problème mais confirme que ce sont les données issues du CPIC. Le problème sera remonté.

La CFE-CGC fait remarquer que l'on ne devrait pas laisser les graphes en l'état, et que l'on doit être cohérent avec le chiffre final.

Madame Elizabeth BATTAREL répond que les courbes se rejoignent fin 2019.

La CFE-CGC déplore qu'une fois de plus on se retrouvera en fin d'année avec trop de stocks d'en-cours.

La CFE-CGC demande d'être en ligne avec les besoins de l'aéro, et d'additionner les plans avec les plans pour être en cohérence.

Le prévisionnel de ventes BU Automotive OEM FY2018 fléchit à 411,58 M€ et reste en dessous du budget de 427,07 M€.

Pour la BU Automotive AFT, le prévisionnel commercial de ventes s'élève à 116,31 M€ et se maintient au niveau du budget de 116,27 M€.

Celui de la BU Industry IOE est en baisse à 63,62 M€ par rapport au budget (65,16M€), ralentissement prévu pour les mois de janvier et février.

Pour la BU Industry IDE, le prévisionnel de vente à 90,80 M€ se situe bien en-dessous du budget de 96,73 M€.

Le prévisionnel de ventes pour l'Aéro (53.30 M€) est stable dans sa prévision et en dessous du budget 44,36 M€.

Un travail est fait pour améliorer les volumes, on peut constater une progression par rapport au 1^{er} semestre fiscal et ce grâce aux investissements déployés.

Le niveau des Sorties de Fabrication, qui s'élève à 1956 K€/jour à fin novembre 2018, a été pénalisé par les fermetures du mois de novembre pas prévues, et l'effet gilets jaunes sur le site de Cévennes qui a subi des difficultés d'approvisionnement.
Sur le site d'Annecy on constate des retards de SF.

Monsieur Johann LEMOINE rappelle que les stocks annoncés sont nets, qu'ils s'élèvent à 260M€ et qu'ils sont au-dessus de l'objectif (230 M€)
Un rajustement à 242 M€ a été effectué.

SITUATION DE L'EMPLOI

L'effectif par type de contrat CDI/CDD s'élève à 2870 personnes (849 femmes soit 30% de l'effectif) dont 3 CDD et 77 contrats en alternance en augmentation par rapport à l'an passé.

Pour le mois de novembre, 146 intérimaires, 8 de plus que le mois précédent (5 Ouvriers, 3 Etam).

Le cumul des entrées CDI à fin novembre pour l'année fiscale FY 2018 est de 178 salariés pour toutes les catégories (93 ouvriers, 52 Etam, 52 cadres).

Les mouvements de personnel pour le mois de novembre se soldent à 19 entrées et 32 sorties.

FO demande si les effectifs vont être rééquilibrés.

Monsieur Johann LEMOINE répond qu'en effet ce mois-ci les sorties sont plus importantes, que les embauches, mais que le réajustement se fera sur décembre.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires du mois de novembre s'élèvent à 6 669 heures. Elles sont en hausse exclusivement sur le site d'Argonay (4282 HS).

INTERESSEMENT

Monsieur Johann LEMOINE commente les indicateurs de performance pour l'intéressement à fin novembre.

Pour la prime de performance, le total des points est de 32/50 :

Qualité : 10/10 (les rebuts +EI) : (Forte dégradation à venir, le mois de décembre ne tiendra pas le ratio de 10/10).

Qualité : 5,4 /10 (plaintes clients)

Taux de service : 5.6 /10 (nombre de famille à l'objectif).

Performance (VA usine) : 6/10 toujours pas de point.

Frais généraux (FG/CA): 0/5 (+3,9% du budget)

Sécurité (TF1) : 5/5

AVIS SUR LE PLAN DE FORMATION 2019

Qui devient **le Plan de Développement de Compétences 2019**

(cf. Loi MACRON du 5 Septembre 2018 applicable au 1er Janvier 2019)

1ère partie :

CIF : 9 demandes = 6 accords de prise en charge par le FONGECIF, 1 refus et 2 dossiers en attente de passage en commission.

CPF : 9 dossiers (dont 1 formation ITII et 5 Langues)

Accueil de stagiaires :

117 jeunes ont réalisé un stage dans l'entreprise en 2017

135 besoins ont été recensés pour l'année à venir.

Collaborations avec les organismes extérieurs :

Peu d'évolution, les collaborations restent fortes et locales pour les écoles et universités et pour les organismes de recherche en fonction de leur domaine de compétence.

2ème partie :

Plan de formation 2019 élevé avec plus de 80 000 heures soit 4,9 % de la masse salariale.

Répartition :

Central = 33 839 heures (services centraux + Vanves+ Lyon)

Sites = 46 249 heures

Les domaines Technique Métier, PIF, Sécurité et Qualité-Environnement restent les 4 principaux contributeurs du volume d'heures prévues (73% du plan).

FO demande une nouvelle fois s'il est possible de détailler le domaine « Divers ».

Madame Anne BAVAZZANO précise que cela concerne l'accueil et les divers Marathons Etam et Cadres. Elle prend note de la remarque et veut bien faire évoluer l'intitulé.

Par catégories professionnelles, le plan se répartit de la façon suivante :

- CC = 50 114 h

- OP = 6 199 h

- OQ = 8 170 h

- OS = 13 870 h

- RG = 1 736 h

Concernant le site de Seynod, FO demande pourquoi il y a une forte baisse de formation pour les régleurs ?

La Direction explique qu'il y a une prévision de baisse de besoin pour cette catégorie en lien avec l'activité et les différents mouvements de personnes engagés.

FO demande alors pourquoi sur Argonay où il y a eu énormément d'embauches il n'y a pas de formation prévue pour les régleurs ?

La Direction répond qu'il n'y a pas de régleurs à Argonay. Il faut regarder au niveau des OQ2.

FO demande aussi pourquoi les catégories OS, OQ et OP ont moins d'heures de prévues ?

Madame Anne BAVAZZANO confirme qu'effectivement, les catégories Collaborateurs et cadres sont en hausses.

La CFE-CGC demande si ce plan intègre les heures prévues pour l'Ecole 74 ?

Madame Anne BAVAZZANO répond que ce dispositif structuré sur de l'alternance interne et externe sera mené en dehors du plan.

48 % des heures de formations (38 153 heures) sont prévues à l'extérieur (47 % en 2018), pour un coût de 4,94 M€.

Pour info :

Langues = 5 755 heures dont Anglais : 4675 heures et Allemand : 700 heures

Management = 6 649 heures dont + de 5 000 heures / nouveau référentiel OASYS

Avis des organisations syndicales :

Déclaration CFDT :

« La CFDT constate une légère évolution en nombre d'heures sur le plan 2019 par rapport au plan 2018.

Nous notons également la hausse des formations Agent de Maîtrise suite à la mise en place du nouveau référentiel de management, prévu dans l'accord QVT.

La CFDT espère que cela pourra amener par la suite une évolution de la Qualité de Vie au Travail.

Au vu de l'évolution des dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale d'un bon niveau et stable depuis plusieurs années, la CFDT donne un avis favorable. »

Déclaration SUD :

« Nous tenons à féliciter le service de formation pour la rédaction du plan de développement de compétences 2019, on constate une baisse des heures de formation pour la catégorie ouvrière mais une hausse pour les Etam et les cadres par rapport à 2018.

La formation est une nécessité afin de permettre à notre entreprise d'assurer le bon fonctionnement des services dans tous les secteurs mais surtout pour rester à la pointe de la technologie.

Une entreprise qui forme est une entreprise qui vit avec une vision, sur le long terme.

Par contre, il ne faut pas que notre entreprise continue à servir de formateur pour le bassin Annécien et le bassin Genevois c'est pourquoi nous félicitons l'initiative du projet (école 74).

Nous constatons toujours un turn-over important dans toutes les catégories socio-professionnelles de l'entreprise, c'est du personnel que l'on forme afin que d'autres entreprises bénéficient des moyens mise à disposition pour la formation de ce personnel.

SUD donne un avis favorable au plan de développement de compétences 2019. »

Déclaration CGT :

« La formation reste un axe prioritaire pour l'entreprise et vous l'avez à ce titre bien défini dans votre lettre de lancement en définissant les contours et le but à atteindre.

La volonté est présente et le virage nécessaire pour l'entreprise a été amorcé.

Les projets OASYS, école 74, métiers entre autres en sont une illustration, même s'il n'apparaisse pas dans ce plan.

Il faudra du temps pour le redimensionner et l'adapter en permanence au vu des enjeux industriel qui sont devant nous.

Et comme vous avez pu aussi le dire « il ne faut pas être contre le passé, mais contre ce qui ne sert à rien et n'a plus lieu d'être »

Pour la CGT il y a donc là aussi possibilité d'échange de dialogue pour retravailler, renégocier l'accord Gestion des emplois et des parcours professionnels.

Pour la CGT Nous donnerons un avis favorable pour ce plan de formation. »

Déclaration FO :

« La formation reste à un niveau correct cette année encore. Le nombre d'heures de formation consacré au management est largement en hausse au détriment des formations OQ voir de celles des régleurs qui ont été diminuées par 2.

Bizarrement, ces baisses semblent plus marquées sur le site d'Argonay. Malgré tout, Force Ouvrière donnera un avis favorable au plan de formation 2019, car nous étions demandeur d'une meilleure formation des manageurs, mais nous resterons vigilants, quant aux résultats à venir, de cette répartition.

Comme nous le faisons chaque année, nous répéterons une fois de plus, que nous ne devons pas devenir une très bonne école de formation, qui semble aujourd'hui profiter aux entreprises de la région. Il devient urgent que l'entreprise mette en place les moyens de garder le personnel et les savoirs. »

Déclaration CFE-CGC :

« Le plan de développement des compétences 2019, avec plus de 80 000 heures, soit 4,9 % de la masse salariale, se maintient au niveau de la moyenne de ces dernières années. Au-delà du quantitatif, la CFE-CGC souhaite que l'on mesure davantage l'efficacité de nos plans de développement des compétences.

La CFE-CGC réitère sa demande de différencier d'une part, les PIF d'intégration des nouveaux dans l'entreprise, et d'autre part les PIF de mobilité.

De même nous avons souhaité que l'entreprise mesure le volume de formation effectué en le corrélant au maintien à l'effectif de l'entreprise, au bout d'1 an, 3 ans et 5 ans, des salariés formés.

Ces données sont à chiffrer en valeur absolue et relative.

L'augmentation des heures prévues sur les formations management et communication est en ligne avec les orientations du plan. Par contre nous nous étonnons des baisses d'heures de formation sur les thèmes sécurité et Technique Métiers qui sont pourtant des axes forts du plan.

Nous réitérons ici notre satisfaction concernant la mise en place du projet ECOLE 74 même si celui-ci n'est pas évoqué dans ce plan 2019.

La CFE-CGC donne un avis favorable à ce plan de développement des compétences 2019, mais souhaite la prise en compte des remarques formulées. »

La Direction remercie les organisations syndicales pour leur avis et également Madame Anne BAVAZZANO pour sa présentation.

RETOUR SUR LA COMMISSION DE PREVOYANCE.

Le régime de prévoyance prévoit des garanties en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès.

La Direction a souhaité réaliser une étude sur notre régime actuel de prévoyance afin de s'assurer du bon équilibre entre les garanties accordées et les cotisations versées à notre organisme de prévoyance.

10 assureurs dont Malakoff Médéric, ont adressé leurs propositions sur la base des garanties actuelles.

Des écarts significatifs ont été constatés. Il a par conséquent été décidé de confier notre contrat à un nouvel organisme : UNIPREVOYANCE (Groupe AXA). Filhet-Allard, courtier en assurance des personnes, sera notre interlocuteur et s'assurera de la bonne tenue de notre dossier.

Ce changement d'assureur permettra ainsi à la catégorie « non cadres » de bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat moyen de plus de 10 € par an.

Il permet par ailleurs de libérer le comité d'entreprise de sa contribution au régime de prévoyance. Le CE dispose ainsi d'une somme de plus de 100 000 € par an qui pourra être réaffectée à d'autres fins. La Direction a fait part de son souhait que cette somme puisse bénéficier à l'ensemble des salariés dans le cadre des activités sociales du CE.

Si les Organisations Syndicales ont fait valoir à juste titre qu'elles n'avaient pas été associées suffisamment tôt dans la démarche, un consensus a finalement pu être trouvé avec la conclusion d'un accord à l'unanimité au profit de l'ensemble des salariés.

Les modifications pour 2019 sont les suivantes :

Passage de la rente éducation de la catégorie « non cadres » à 10% contre 6% aujourd'hui.

Taux d'indemnisation de l'incapacité temporaire de travail exprimé en pourcentage brut de la rémunération (équivalent au net actuel voire légèrement amélioré).

La CGT souhaite que l'entreprise ne fasse pas « le yoyo » avec les prestataires sous prétexte de faire des économies. Sur ce genre de dossier, il faut travailler la confiance et la durée. Il y va de l'image de la société sur la place publique.

Monsieur Johann LEMOINE confirme que le souhait de l'entreprise est bien d'œuvrer pour la pérennité du partenariat, tout en rappelant que l'organisme retenu doit s'engager à être en phase avec le marché.

La CFE-CGC demande de bien informer les salariés sur le changement de prestataire et principalement de l'importance de la clause du contrat concernant le choix du bénéficiaire, comme par exemple la rente éducation pour les enfants.

Monsieur Johann LEMOINE certifie que ce point est à l'étude pour proposer le meilleur choix par défaut.

RETOUR SUR LA COMMISSION DE LA MUTUELLE.

Fin octobre 2018, le groupe AESIO (ex-ADREA Mutuelle) nous a fait part de sa décision d'augmenter de façon uniforme l'ensemble des cotisations de + 5% à compter du 1er janvier 2019.

Si les comptes intermédiaires de l'année 2018 qui ont été présentés par notre prestataire font état d'un déficit pour le régime de base « NTN-SNR », ceux du régime optionnel « NTN-SNR + » présentent en revanche un solde bénéficiaire.

Cette augmentation n'était par ailleurs accompagnée d'aucune proposition visant à améliorer nos postes de dépenses.

Afin de préserver les intérêts des salariés et de la société, la Direction a par conséquent décidé de refuser l'application de ces nouveaux tarifs.

Avec les Organisations Syndicales, une négociation s'est ensuite engagée auprès du groupe AESIO. Celle-ci a permis d'aboutir aux évolutions suivantes pour 2019 :

- Augmentation des cotisations du régime « NTN-SNR » à hauteur de 3% incluant l'augmentation prévisionnelle du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale estimée à +2%.

- Aucune hausse sur les cotisations du régime « NTN-SNR+ »

- Une garantie a été modifiée avec application d'un plafond de remboursement de 100 € pour la chambre particulière.

FO émet des doutes concernant la pertinence de ce plafond imposé ?

La CFDT revient sur les exemples cités par ADREA concernant les cliniques privées qui proposent des options avec des prestations de luxe très coûteuses.

FO fait part de cas vécus où les prestations étaient ni exagérées, ni proposées.

Pour la CGT, au-delà de cet aspect, il faut tenir compte de la demande nationale du gel des dépenses de santé pour 2019 et de l'incidence sur le projet de reste à charge zéro €. Il faut s'attendre à des hausses importantes sur les cotisations. Il y a un sérieux travail à lancer en amont avec le prestataire.

La CGT évoque également l'impossibilité pour les salariés qui souhaitent changer de garantie, compte tenu du délai trop court entre la communication des nouveaux tarifs et la date de préavis pour modifier leur contrat.

L'assistante sociale précise que l'option pourra encore être changée sur Janvier.

Un avenant à l'accord « Mutuelle d'Entreprise » a par ailleurs été signé avec les organisations aboutissant à la mesure suivante :

- Augmentation de la contribution « Entreprise et CE » à hauteur de 29,23 € par mois au 1er janvier 2019 (contre 28,38 € aujourd'hui).

PRECISION SUR LE CALCUL DES PRIMES DE VACANCES ET DE FIN D'ANNEE.

Pour simplifier et afin d'avoir un montant le plus juste possible, la période de prise en considération pour le calcul des primes passera dorénavant du 1er Décembre N-1 au 30 Novembre N (actuellement du 20/11/N-1 au 16/11/N).

La CFDT a bien compris le principe de simplification, mais demande si cela apporte un changement pour le salarié ?

Monsieur Johann LEMOINE confirme qu'il n'y aura aucune incidence pour les salariés.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU DEPARTEMENT R&D INDUSTRIE

Monsieur Christof SCHMIDT responsable, présente aux élus l'organisation et les missions du département R&D Industrie (yc. Aéro).

L'activité du département recouvre aussi bien la BU Industrie OEM (1^{ère} Monte, constructeurs) et la BU Industrie AM (Distribution, maintenance - réparation - révision).

Les métiers et missions

- La Gestion de Projets est assurée par des chefs de Projet développement nouveaux produits qui suivent le développement produit, process et l'industrialisation de la commande jusqu'au démarrage série.

- Les Ingénieurs d'Applications assurent la relation technique Client et garantissent l'adéquation Produit-Application.

- Le Bureau d'Etudes prend en charge la conception des nouveaux produits, le développement du savoir-faire et le support aux usines.

- L'Innovation dont les enjeux sont de détecter les besoins, développer de nouvelles solutions et transférer des innovations Japon en Europe.
- Le Support Technique assure les correspondances produits avec ceux de nos concurrents & certaines études technique, ainsi que l'assistance sur site Client et les formations techniques.

L'ingénierie regroupe les ingénieurs d'application & le support technique, et est tournée vers l'extérieur. Le Bureau d'Etudes et l'Innovation demandent plus des compétences internes.

L'organisation

Les équipes composées de 70 personnes, se partagent les zones géographiques principalement en fonction de la langue (français, Anglais, Allemand, Italien et Russe).

Les challenges

Il faut répondre aux attentes de Clients très différents, sur des produits également très disparates (types de produit, étendu des tailles, application très différentes).

Cette organisation permet :

- d'avoir un management local dans chaque entité.
- d'appliquer des méthodes et des outils partagés en Europe.
- de proposer des centres d'excellence pour les applications les plus critiques = Aéro, Ferro, Eolien et Linéaire.
- d'être à même d'adresser l'Aftermarket de façon efficiente (produits à marges très intéressantes).

Actuellement pour chaque zone géographique, des équipes sont en place avec de l'ingénierie, des bureaux d'études pour l'OEM et l'IAM ainsi qu'un centre d'excellence si nécessaire.

L'évolution future de l'organisation porte essentiellement sur une nouvelle répartition de l'ingénierie d'Annecy, avec à terme d'une part le regroupement sous la même entité du centre d'excellence pour le Ferro et de l'OEM (avec une douzaine de personnes) et d'autre part l'IAM (avec 4 personnes).

La CFE-CGC demande si les enjeux pour l'innovation sont plus sur le produit ou sur le service ?

Monsieur Christof SCHMIDT explique que l'enjeu porte sur les deux. Il faut être à la pointe du progrès et de l'innovation technique sur les produits et l'attente des clients est très forte au niveau du service et il est important de développer l'accompagnement Client.

Le service est un vrai sujet pour l'Aftermarket. Dans le coût total de possession d'un produit, on intègre le coût de la maintenance.

La CFE-CGC demande des explications sur le fonctionnement et le lien entre les équipes R&D et le marketing+commercial dédiés au différentes zones ?

Pour Monsieur Christof SCHMIDT, il y a un travail en commun qui est réalisé pour bien connaître les marchés et assurer un accompagnement et une animation en fonction des produits.

La CFE-CGC approuve ce lien entre les 2 entités car c'est bien le marché qui commande.

Monsieur Christof SCHMIDT confirme que c'est bien le Marketing et le Commercial qui appelle et fait la demande. On n'innove pas juste pour le plaisir !

SUD demande quels sont les secteurs d'activité les plus propices ?

Monsieur Christof SCHMIDT répond que les demandes sont très diverses et donne l'exemple des capteurs haute résolution pour les véhicules autonomes. Suite au succès de l'ASB on est vraiment dans le cœur de métier de NTN-SNR. Une nouvelle commande vient également d'être passée pour des véhicules autonomes d'aéroport. Des études sont en cours pour des systèmes de surveillance.

En fonction du besoin client sur des produits existant, il y a toujours une réponse au problème posé.

L'assistance remercie Monsieur Christof SCHMIDT pour la qualité de son intervention.

QUESTIONS SYNDICALES

L'entreprise prévoit-elle d'appliquer les mesures récemment annoncées par Monsieur Emmanuel MACRON ? (SUD)

Monsieur LEMOINE Johann répond que le versement d'une prime exceptionnelle est à l'étude, mais au vu des résultats financiers, la direction réfléchit sur le montant et la possibilité du versement de cette prime. Une réponse sera apportée d'ici fin mars.

Monsieur LEMOINE Johann fait remarquer qu'avant d'appliquer les mesures de défiscalisation et désocialisation, le projet de loi doit être présenté à l'assemblée nationale et ensuite il faut attendre le décret d'application, ainsi que les informations sur ces mesures.

Madame Elizabeth BATTAREL explique que dès le 1 janvier les heures supplémentaires défiscalisées seront appliquées et que pour cela les développeurs du logiciel paie vont travailler pendant les périodes de fermeture de fin d'année. Le prélèvement à la source a généré également du travail supplémentaire pour les services Informatiques et Paie.

La CGT s'associe aux difficultés rencontrées par le service paie et pour le travail fourni. La paie de janvier risque d'être compliquée.

Comment se fait-il que nous soyons obligés de rappeler des techniciens ayant démissionnés et certains depuis plus de 4 ans pour venir faire de la formation sur leur temps libre de leur nouvel emploi ? (SUD)

La Direction répond « Pourquoi pas » et explique que ces interventions sont marginales.

SUD conteste que cela s'est produit plusieurs fois, et fait remarquer que la non application de la GPP a généré ces rappels.

Pour SUD, heureusement que ces personnes reviennent et évitent une situation plus catastrophique.

Madame Elizabeth BATTAREL a demandé au service paie un état des personnes susceptibles de partir en retraite avec un CET, afin de leur dégager du temps pour anticiper leur départ et pour former la population active qui reste.

Madame Elizabeth BATTAREL explique que certains vont faire ou ne pas faire.

Madame Elizabeth BATTAREL précise que c'est utile de pérenniser le savoir-faire et que c'est un moyen de faire décrocher les futurs retraités et que l'entreprise prenne conscience du nombre de jours avant leur départ. Cela sera fait à partir de janvier.

SUD répond que cette action est valorisante et que c'est une bonne initiative.

Questions diverses :

SUD aborde le déménagement sur Sibiu de 10 machines d'essai FB2 sur 12. Il est inadmissible qu'il n'y ait pas eu d'informations au CE et trouve dangereux ce transfert de R&D ;

Monsieur Johann LEMOINE rappelle que La Direction avait annoncé le déménagement de ces machines d'essai sur Sibiu au CE de septembre.

Pour SUD il n'y avait pas autant de machines qui devaient partir.

Monsieur Johann LEMOINE répond que le nombre n'a peut-être pas été précisé.

FONCTIONNEMENT DU CE

Trésorerie :

Le secrétaire demande au trésorier s'il a des commentaires concernant la trésorerie
Le trésorier répond que rien n'est à signaler.

Achats groupés :

Approbation du compte rendu du 6/12/18 avec la journée expo vente qui s'est bien passée.

Madame Elizabeth BATTAREL prévient qu'une enquête est ouverte pour consommation d'alcool lors des manifestations de Noël dans les locaux de Seynod.

Madame Elizabeth BATTAREL rappelle que l'alcool n'est pas admis dans les locaux du CE et que le règlement de l'entreprise s'applique également là aussi.

Le responsable des achats groupés explique que lors de ce marché de Noël dans les locaux de Seynod, les commerçants de vins ont proposé des dégustations et ne comprend pas la remarque.

Madame Elizabeth BATTAREL répond qu'il est interdit de consommer de l'alcool, qu'il n'y a pas d'exception et que l'entreprise est responsable.

La CGT rappelle que ¼ de vin est autorisé pendant le repas.

SUD demande si lors de départ en retraite aux locaux de Seynod on peut consommer de l'alcool ?

Madame Elizabeth BATTAREL répond qu'un départ en retraite est un évènement privé et organisé en dehors du temps de travail.

Formation emploi :

Approbation du compte rendu du 12/12/18, avec présentation du document sur le projet de plan de formation 2019 et le budget 2019.

Prochaine commission le 17 janvier.

Economique :

Présentation des comptes de l'entreprise par le cabinet SYNDEX avec les élus le 15 janvier à 9h, et avec la Direction le 31 janvier au prochain CE et rappelle la commission élargie du 18 janvier à 9h.

Loisirs et culture :

Approbation des comptes rendus :

- du 4/12/18 avec le tirage au sort pour sélectionner les participants au voyage en Norvège et la modification du règlement intérieur voyage pour les aides collectives. Le responsable explique le contenu des modifications apportées et validées en commission. L'aide se ferait en fonction du coût des voyages et non plus une somme unique de 190 € appliquée sur un voyage tous les 3 ans.

SUD dit que les salariés qui ont des petits salaires font des voyages peu coûteux et se voient donc diminuer leur aide.

FO n'est pas favorable à une aide fixe pour tout le monde.

Madame Elizabeth BATTAREL explique, sans vouloir imposer quoi que ce soit, que dans certains comités, on alloue une somme plafonnée par personne.

FO dit que l'on ne sait pas faire et qu'il faut savoir maîtriser le budget.

Madame Elizabeth BATTAREL répond qu'il suffit de diviser le budget de 1,3M€ par le nombre de salariés.

FO répond que le CE ne peut pas plafonner les aides pour chaque personne.

Madame Elizabeth BATTAREL propose également de cibler les aides attribuées.

La CGT dit que l'on peut tout fusionner et faire des versements aux salariés, mais cela veut dire une autre logique de gestion financière.

Après débat sur le projet du nouveau règlement d'Aides Collectives aux Voyages, le secrétaire propose de passer au vote.

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 3

Le nouveau règlement d'aide collective au voyage n'est pas validé.

- et du 6/12/18 avec l'intervention de Sandrine pour faire le lien avec les sections sur le nouveau site du CE et le changement de règlement sur les aides pour le cinéma de Rumilly.

La CGT s'interroge sur le passage de 30 entrées à 18 entrées aidées pour le cinéma de Rumilly.

Le responsable répond que des salariés ayant dépassé leur quota de 30 places ont demandé à leurs collègues de prendre des places pour eux.

Le secrétaire explique que certains abus et le budget largement dépassé ont généré cette proposition de limitation à 18 places.

Sport :

Approbation du compte rendu du 7/12/18 avec la section plongée qui a un membre champion de France de photos sous-marine et l'éventuelle fermeture de la section tennis et rappelle la prochaine sortie nocturne à Manigod le 30 mars 2019.

Le responsable tient à remercier la Direction pour la minute de silence demandée lors des obsèques du salarié décédé lors d'une sortie ne ski de randonnée organisée par la section Montagne.

Le Secrétaire revient sur les faits de l'accident et le déroulement qui a suivi pour rétablir la vérité suite aux rumeurs autour de cet accident.

Il précise également qu'une réunion s'est tenue le lundi matin avec les responsables de la section et les responsables de l'ASO pour faire le point des différentes actions à mener.

Le Secrétaire remercie Laurent MARIE pour sa démarche auprès du SAMU74 afin qu'une cellule psychologique puisse intervenir au sein de l'Entreprise pour prendre en charge les personnes présentes lors de cet accident.

Un suivi personnel est prévu suivant les demandes de chacun.

Œuvres Sociales :

Approbation du compte rendu du 18/12/18 avec la bonne participation des salariés lors de la distribution des jouets de Noël.

La mise à jour du QF 2019 sur la base 1.1% et un point sur le déroulement de la fête de Noël.

Le responsable fait un point sur la distribution 2018 des chèques vacances.

1 dossier a été validé lors de la Commission Entraide.

Logement :

Approbation des comptes rendus du 3/12/18 avec 2 points mis en avant :

1 affichage promotion 1% logement

1 annonce sur la modification de la procédure de demande de logement effectuée auparavant auprès de Madame Catherine PREMAT.

Le futur rôle de la commission nécessite une réflexion.

La CGT se demande comment remplir le dossier d'action logement.

L'assistante sociale répond que le dossier papier doit être rempli et ensuite envoyé.

Divers :

Le secrétaire précise qu'une nouvelle copie de l'agenda prévisionnel du CE, corrigeant quelques oublis, a été glissée dans les enveloppes de la convocation au CE.

La prochaine réunion du CE aura lieu le 31 janvier à 8h avec le retour du CA et la présentation de l'examen des comptes NTN-SNR FY 2017 par le cabinet SYNDEX.

La présidente,
Elizabeth BATTAREL

Le secrétaire,
Olivier Passerini